

SEANCE DU 17 JANVIER 2019

Aujourd'hui, neuf janvier deux mil dix-neuf, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par pli postal qu'une séance ordinaire du conseil aura lieu à la Mairie, le jeudi dix-sept janvier deux mil dix-neuf à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour du Conseil Municipal

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 –
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance –
- 3) Communications du Maire –
- 4) Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –
- 5) Avenants aux marchés de travaux du Trait d'Union –
- 6) Réhabilitation du chœur et du mobilier de l'église Saint Michel : Validation de l'APD, autorisation donnée au Maire de lancer la consultation pour les missions et les travaux et de solliciter des subventions –
- 7) Attribution des prix pour les maisons fleuries 2018 –
- 8) Attribution des prix pour les maisons décorées pour Noël 2018 –
- 9) ONF : Etat de Prévision des coupes 2019 –
- 10) ONF : Programme d'actions pour 2019 –
- 11) Décisions relatives à la médiathèque municipale le Trait d'Union –
- 12) Fourrière animale : Renouvellement de la convention tripartite avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la SPA-SFA de Haguenau –
- 13) Soutien à la résolution du 101^{ème} Congrès de l'AMF –
- 14) Avis sur l'implantation d'une activité dans la Z.A. –
- 15) Information sur les D.I.A. signées –
- 16) Divers –

Conformément à l'article L.121.10 du code des communes, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie.

Le Maire
Etienne ROECKEL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

<u>Présidence</u>	ROECKEL Etienne
<u>Adjoints</u>	ROEHLLY Sylvie GROSS Francis OHL André MUTHS Richard WERNERT Annie
<u>Conseillers</u>	REGNIER Clarisse – DIEBOLD Marie-Josée – FORR Nadine – HUSS Frédéric – MALOT Gaël – MEYER Nathalie – MOURER Nathalie – MUTHS Christine – SPRAUER Alain – ZILLIOX Angèle.
<u>Excusés</u>	KLEINMANN Jean-Jacques a donné procuration de vote à ZILLIOX Angèle – ALBECKER Bernard a donné procuration de vote à MUTHS Richard – BLANCK Denis a donné procuration de vote à REGNIER Clarisse – MUGLER Christelle a donné procuration de vote à HUSS Frédéric – PENDL Raymonde a donné procuration de vote à GROSS Francis – WINTER-KNECHT Didier a donné procuration de vote à OHL André.

Commune

Monsieur le Maire Etienne ROECKEL souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et leur adresse les Vœux pour 2019.

La séance ouvre à 20h00, le quorum étant atteint.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 -

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance –

Monsieur Alain SPRAUER est désigné secrétaire de séance.

3. Communications du Maire –

14 décembre

- Tournée du CME dans le village pour l'attribution des prix des maisons décorées.
- Fête de Noël de la Musique Municipale.

15 décembre

- Vin d'honneur chez Cartonage d'Alsace.
- Fête de Noël du Foot.

17 décembre

- Rendez-vous avec la société SCHERER concernant la grille de séparation au « Trait d'Union ».
- Pré-réception du Nouveau Cimetière.
- Réunion du Conseil Communautaire suivi du repas de Noël au Pont de la Zorn.

18 décembre

- Réunion à la mairie de KILSTETT concernant les aménagements des aires d'autoroute du LANDGRABEN et de la PFEFFERMATT et d'une piste cyclable entre KILSTETT-HOERDT et WEYERSHEIM.
- Rendez-vous avec Bernard ALBECKER à la C.C.B.Z.

19 décembre

- Assemblée Générale du SDEA à MUTZIG.

20 décembre

- Réunion du Comité Directeur du SMITOM.

21 décembre

- Réception des réseaux secs à GEUDERTHEIM.
- Réception du réseau d'eau potable à BIETLENHEIM.
- Réception du nouveau lotissement « les champs II » à GRIES.
- Vin chaud avec les bénévoles du « Trait d'Union ».
- Fête de Noël MAPAD.
- Fête de Noël du Personnel Communal.

23 décembre

- Concert de la Chorale.

03 janvier

- Réunion de la Commission Communication en Mairie.

07 janvier

- Réunion du Bureau à la CCBZ.
- Vernissage de l'exposition de Madame JUNG à la C.C.B.Z.

08 janvier

- Rendez-vous avec Monsieur DUTHOIT, architecte du « Trait d'Union », en Mairie.
- Restitution des risques psycho-sociaux au service technique.

09 janvier

- Rendez-vous avec les Architectes des Bâtiments de France à STRASBOURG.
- Rendez-vous avec SODEREF à la C.C.B.Z.

10 janvier

- Réunion du Bureau du PETR d'Alsace du Nord au SCOTAN.
- Cérémonie des Vœux à la C.C.B.Z.

11 janvier

- Rendez-vous avec la société SCHERER et l'architecte Monsieur DUTHOIT concernant la grille de séparation au « Trait d'Union ».

14 janvier

- Rendez-vous avec Madame KRAUTH de la société BRUNNER en Mairie.
- Réunion de la Commission PLU en Mairie.
- Réunion de la Commission Bibliothèque en Mairie.
- Réunion de la Commission Communication en Mairie.

15 janvier

- Réception de chantier au « Trait d'Union ».
- Réunion publique pour la présentation des travaux de voirie 2019 rue de la République à HOERDT, au Centre Culturel de HOERDT.
- Assemblée Générale de la F.D.S.E.A et des Jeunes Agriculteurs à KURTZENHOUSE.

16 janvier

- Réunion de la Sous-Commission Communale d'Aménagement Foncier en Mairie.
- Rendez-vous avec Madame ROHMER d'Habitat de l'III en Mairie.
- Galette des Rois des Boulangers à l'Hôtel de Ville à BRUMATH.

17 janvier

- Réunion de chantier à la MZA de HOERDT.
- Réunion du Comité Syndical du PETR à SOULTZ SOUS FORET.

4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –

L'Adjointe Sylvie ROEHLLY informe l'assemblée qu'elle a participé à diverses réunions : réunion du Conseil Communautaire, Commissions Communication, sélection des maisons les mieux décorées pour Noël avec le CME, fête de Noël des bénévoles de la bibliothèque avec visite du Trait d'Union, fête de Noël à la Solidarité à HOERDT, formation des agents recenseurs et réunion de la Commission Jeunesse à la C.C.B.Z.

L'Adjoint Francis GROSS informe les conseillers que la Chorale Sainte Cécile avec quelques choristes des alentours, a donné, en l'Eglise catholique, un super Concert de Noël.

Le réveillon a été organisé avec brio par la société sportive de Weyersheim (football) pour la 6ème édition.

Les 4-5 et 6 janvier 2019 : Foot en salle - Tournois vétérans - Inter-sociétés à l'Espace W.

Participation à plusieurs réunions de la Commission Communication pour l'élaboration du prochain lien communal.

L'Adjoint André OHL a participé à l'inspection Commune Préalable E.S. chez Terrassement JUNG, à la réunion de la Commission PLU et à la réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

L'Adjoint Richard MUTHS a participé à une réunion avec l'équipe technique pour la réorganisation du service suite au retour de BRUCKERT Yvan (mardi 22 janvier) et a assuré le suivi du chantier à l'Espace W (problème d'eau chaude à l'ancienne salle et fuite d'eau dans le local de rangement).

L'Adjointe Annie WERNERT informe l'assemblée qu'elle a effectué une tournée des maisons de retraites de HOERDT, BRUMATH et BISCHWILLER pour la distribution des paquets pour les aînés.

Elle a visité des aînés à l'occasion de leurs anniversaires.

5. Avenants au marché du Trait d'Union –

Compte tenu de divers aléas et demandes de la maîtrise d'ouvrage, il y a lieu d'approuver les avenants suivants pour le chantier du Trait d'Union :

Lot n°02 : Thierry MULLER - Voiries/Espaces verts :

Marché de base : 173.141,26 euros H.T

Montant de l'avenant n°2 : -2.138,00 euros H.T

Montant du marché : 185.978,26 euros H.T

Lot n°5 : OLLAND – Couverture :

Marché de base : 89.149,86 euros H.T

Montant de l'avenant n° 3 : + 821,70 euros H.T

Montant du marché : 93.071,69 euros H.T

Lot n°6 : DECOPEINT – Ravalement de façades/ITE :

Marché de base : 37.882,88 euros H.T

Montant de l'avenant n° 3 : + 602,58 euros H.T

Montant du marché : 41.819,66 euros H.T

Lot n°8 : SCHEIBEL – Menuiserie extérieure aluminium :

Marché de base : 75.016,31 euros H.T

Montant de l'avenant n°1 : - 8.632,00 euros H.T

Montant du marché : 66.384,31 euros H.T

Lot n°10 : GEISTEL – Cloisons/Doublages/Faux plafonds :

Marché de base : 131.202,60 euros H.T

Montant de l'avenant n°3 : + 5.900,00 euros H.T

Montant du marché : 138.955,10 euros H.T

Lot n°13 : CDRE – Chape/sols souples :

Marché de base : 17.013,00 euros H.T

Montant de l'avenant n°2 : + 1.395,35 euros H.T

Montant du marché : 18.977,27 euros H.T

Cet avenant annule et remplace l'avenant n° 2 adopté le 15/11/2018.

Lot n°14 : SCE – Carrelage/ faïence :

Marché de base : 17.517,33 euros H.T

Montant de l'avenant n°1 : - 1.481,34 euros H.T

Montant du marché : 16.035,99 euros H.T

Lot n°16 : CEVICO – Installation sanitaire assainissement :

Marché de base : 47.435,13 euros H.T

Montant de l'avenant n°2 : + 851,20 euros H.T

Montant du marché : 50.825,53 euros H.T

Lot n°18 : SOVEC – Electricité – Courants forts et faibles :

Marché de base : 140.000,00 euros H.T

Montant de l'avenant n°3 : + 2.365,50 euros H.T

Montant du marché : 144.536,21 euros H.T

Lot n°19 : MEA – Cuisiniste :

Marché de base : 55.000,00 euros H.T

Montant de l'avenant n°1 : + 4.774,33 euros H.T

Montant du marché : 59.774,33 euros H.T

Lot n°20 : ILLER – Scénographie : (Mise à jour du matériel suite à modification)

Marché de base : 47.290,00 euros H.T

Montant de l'avenant n°3 : + 00,00 euros H.T

Montant du marché : 47.290,00 euros H.T

Lot n°21 : LORENZ – Ascenseur :

Marché de base : 33.000,00 euros H.T

Montant de l'avenant n°3 : -2.800,00 euros H.T

Montant du marché : 30.200,00 euros H.T

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A U T O R I S E à l'unanimité, le Maire à signer les avenants listés ci-dessus.

6. Restauration intérieure de l'église Saint Michel : Validation de l'APD, autorisation donnée au maire de lancer la consultation pour les missions et les travaux et solliciter des subventions –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'approuver l'Avant-Projet Détaillé pour le projet de restauration de l'intérieur de l'église Saint Michel dont le coût est estimé à 516.920,00 € HT (travaux 460.000,00€ HT, honoraires 46.000€ HT et diverses missions 10.920,00€ HT), d'autoriser le lancement de la consultation pour les missions et les travaux et solliciter divers organismes pour des subventions et notamment la DRAC, la Région Grand Est et le Conseil Départemental.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A P P R O U V E à l'unanimité, l'Avant-Projet Détaillé pour le projet de restauration de l'intérieur de l'église Saint Michel.

A P P R O U V E à l'unanimité, le nouveau montant estimatif des honoraires qui s'élève à 10% du montant HT des travaux soit 46.000 € HT en phase APD.

A U T O R I S E à l'unanimité, le lancement de l'Appel d'offres.

A U T O R I S E à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

A U T O R I S E à l'unanimité, Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tous les actes qui y sont relatifs.

7. Attribution des prix pour le concours des maisons fleuries 2018 –

Le Maire Etienne ROECKEL informe l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une délibération dans le cadre de l'attribution de prix pour le concours des Maisons Fleuries 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU

l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

AUTORISE à l'unanimité l'attribution de prix pour le concours « Maisons Fleuries 2018 » suivant l'état annexé à la présente.

AUTORISE à l'unanimité le paiement des factures y relatives auprès des entreprises suivantes :

- Brins d'Folie – 14 rue de la République à WEYERSHEIM
- Pépinières WOLFF René et Fils – 6, route de Bietlenheim à HOERDT
- Fleuriste SCHWARTZ Gérard – 34 rue du Gal de Gaulle à GEUDERTHEIM

Les crédits seront prévus au budget 2019 : c/6714 « Bourses et prix », soit 610 euros.

Madame Marie-Josée DIEBOLD, Madame Nadine FORR, Madame Raymonde PENDL et Monsieur Denis BLANCK ne prenant pas part au vote.

			Catg		
1	PHILIPPS	Eric	1	15,71	30,00 €
2	WENDLING	Antoine	1	14,79	30,00 €
3	BAUMERT	Simone	1	15,11	30,00 €
4	RUDLOFF	Lucienne	1	14,50	30,00 €
5	ALBECKER	Mathilde	1	12,50	20,00 €
6	FORR	Nadine	1	15,93	30,00 €
7	MEYER	Franck	1	13,57	20,00 €
8	AUBERGE au	"Pont de la Zorn"	1	8,36	20,00 €
9	DIEBOLD	Claude	1	15,83	30,00 €
10	WAYDELICH	Armand & Laurence	1	13,43	20,00 €
11	BILDSTEIN	Raymond	1	14,76	30,00 €
12	BERLING	Clarisse	1	14,36	30,00 €
13	ANDRES	Denis	1	12,86	20,00 €
14	ULRICH	Paul	1	13,71	20,00 €
15	HUSS	Angèle	1	14,39	30,00 €
16	SCHMITT	Marie Odile	1	11,50	20,00 €
17	KUHN	Mireille & J. Jacques	1	13,74	20,00 €
18	PENDL	Raymonde	1	14,83	30,00 €
19	BRECHENMACHER	Margot	1	16,77	40,00 €
20	HOFFMANN	Danièle & Jean Louis	1	14,21	30,00 €
21	KLEINMANN	Charles	1	12,79	20,00 €
22	JUNG	Madeleine	1	14,14	30,00 €
23	S'KLENDERFEL	Association	3	14,14	30,00 €
24			1		
25			1		
					610 €

610 €

c/6714

à prévoir BP 2019

Attribution des prix		
	Année	2018
Note >= 16		40,00 €
Note entre 16 & 14		30,00 €
Note < =14		20,00 €

8. Attribution des prix pour le concours des maisons décorées 2018 –

Le Maire Etienne ROECKEL informe l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une délibération dans le cadre de l'attribution de prix pour les Maisons décorées pour Noël 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

FIXE à 30€ le montant attribué à chaque bénéficiaire.

AUTORISE à l'unanimité l'attribution de prix pour le concours « Maisons Décorées 2018 » suivant l'état annexé à la présente.

AUTORISE à l'unanimité le paiement des factures y relatives auprès des entreprises suivantes :

- Brins d'Folie – 14 rue de la République à Weyersheim

Les crédits seront prévus au budget 2019 : c/6714 « Bourses et prix », soit 180 euros.

Mesdames Marie-Josée DIEBOLD et Angèle ZILLIOX ne prenant pas part au vote..

M et Mme DURST – 9, rue du Ried
M et Mme DIEBOLD Claude – 3a, rue de la République
M et Mme GANTZER René – 16, rue des Cigognes
M et Mme BRECHENMACHER J-Pierre – 16, rue des Œilletts
M et Mme HUBER Cathy et Nicolas – 45 rue du Moulin
Mme ZILLIOX Angèle – 18 rue de la Dîme

Bon d'achat de 30 €

Prévision BP 2019 : 180€

9. ONF : Etat de prévision des coupes 2019 –

Le Maire informe l'assemblée que l'Office National des Forêts a fourni l'état de prévision des coupes pour 2019 (Chablis).

Il y a donc lieu d'approuver cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

APPROUVE à l'unanimité, l'état prévisionnel des coupes ;

AUTORISE à l'unanimité, le Maire ou un adjoint à signer tous les actes y relatifs.

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES
FORET COMMUNALE - WEYERSHEIM - Année 2019

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)													
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE	VOLUM E TOTAL	RECETT E BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)	
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage				Abattage et façonnage		Débardage		
									En règle	A l'entreprise			
	m3	m3	m3	m3	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)	
Chablis	20						20	900		400	150	350	
Sous-Total	20						20	900		400	150	350	

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			
Salaires + charges ouvriers :			
Charges patronales (43 %) :			
Total :			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :		400	
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :		400	
Dépenses HT de débardage et de câblage			150
Honoraires			200
Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT			
Autres dépenses HT (€)			
Frais totaux d'exploitation (HT)		750	
TVA sur les frais d'exploitation :		95	
BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)			150

Observations :

J'ai l'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par J.P. SCHMITT

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied.
En application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application de l'article L.214-7 du code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

Les bois façonnés en bloc pourront également, au cas par cas, faire l'objet d'un regroupement pour une vente groupée selon les mêmes modalités que ci-dessus.

A HATTEN le 23/11/2018
Le Responsable de l'Unité Territoriale
Pierre SCHNEIDER

OFFICE NATIONAL DES FORETS
U.T DE STRASBOURG-HATTEN
M.F. ESCH
2. route de Seltz 67690 HATTEN

A Weyersheim le 21/01/2019
Le Maire,
Etienne ROECKEL



10. ONF : Programme d'actions pour 2019

Le Maire informe l'assemblée que l'Office National des Forêts a transmis à la commune le programme de travaux pour 2019 des forêts soumises au régime O.N.F.

Le montant des travaux s'élève à :

- Travaux d'entretien (fonctionnement) : 970,00 € H.T
- Travaux d'investissement : 13.770,00 € H.T

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

AUTORISE à l'unanimité, les travaux 2019 tels que listés ci-dessus

AUTORISE à l'unanimité, le Maire ou un adjoint à signer tous les actes y relatifs.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2019.



Office National des Forêts AGENCE TERRITORIALE NORD ALSACE UT HATTEN-STRASBOURG route de Seltz 67690 HATTEN Tél : 03 88 72 36 38	Destinataire Monsieur le Maire COMMUNE de WEYERSHEIM 82 RUE BALDUNG GRIEN 67720 WEYERSHEIM
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).	

DESCRPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION				
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : 3.r Mise en place CHP ETF Ext	1	FO		I
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : broyage de la végétation Localisation : 3.r ETF EXT	1	FO		I
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de chêne pédonculé Localisation : 3.r ETF EXT	1	FO		I
Sous-total			4 200,00 € HT	
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE				
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des accotements et talus Localisation : FC WEYERSHEIM ETF Ext	1	FO		F
Sous-total			460,00 € HT	
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER				
<input type="checkbox"/> Fourniture de protections individuelles contre le gibier Localisation : 3.r ETF Ext	1	FO		I
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : mise en place de protections individuelles Localisation : 3.r CHP ETF Ext	1	FO		I
Sous-total			3 710,00 € HT	
TRAVAUX SYLVICOLES				
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 1.r, 2.r, 4.r	6,20	HA		I
Sous-total			5 860,00 € HT	
TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX				
<input type="checkbox"/> Gestion par fauche d'entretien de milieu ouvert Localisation : P3 bas de digue	1,00	U		F
Sous-total			510,00 € HT	

Total Investissement	Total Fonctionnement	Total : 14 740,00 € HT
13 770,00 € HT	970,00 € HT	

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.
 Les montants indiqués intègrent, le cas échéant, une évaluation des rémunérations des maîtres d'œuvre.
 Edition du 26/11/2018 Page 1 / 2



EPIC. RCS Paris B662043116
Siège : 2 avenue de Saint-Mandé
75570 Paris cedex 12
Tél. 01 40 19 58 00

Programme d'actions
pour l'année 2019
PRC-19-869109-00233129

FORÊT COMMUNALE de WEYERSHEIM

Remarques de la Collectivité	
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, JEAN- PHILIPPE SCHMITT	Programme reçu le : Le représentant de la collectivité,
Date : 27/11/2018	Le Maire, Etienne ROECKEL

OFFICE NATIONAL DES FORETS
U.T. DE STRASBOURG-HATTEN
M.F. ESCH
2. route de Seltz 67690 HATTEN



11. Décisions relatives à la médiathèque municipale Le Trait d'Union –

Le Maire informe l'assemblée que préalablement à l'ouverture de la médiathèque municipale il convient d'officialiser sa création, d'adopter le règlement intérieur, le règlement de l'espace multimédia ainsi que celui relatif au désherbage et de se prononcer sur la gratuité ou non du prêt de documents.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

<u>APPROUVE</u>	le projet de création de la médiathèque municipale Le Trait d'Union à compter du 1 ^{er} janvier 2019.
<u>APPROUVE</u>	le règlement intérieur.
<u>APPROUVE</u>	le règlement de l'espace multimédia.
<u>APPROUVE</u>	le règlement relatif aux opérations de désherbage
<u>DECIDE</u>	de la gratuité du service pour tous les adhérents.
<u>DONNE</u>	pouvoir à M. le Maire pour mettre en place ce projet et signer tous les documents s'y rapportant.

12. Fourrière animale : Renouvellement de la convention tripartite avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la SPA-SFA de Haguenau –

Le Maire informe l'assemblée que la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a confié à la SPA-SFA de Haguenau la gestion de la compétence fourrière animale par délégation de service public pour une durée de 7 ans à compter du

1^{er} janvier 2019. Ce service étant obligatoire, il est proposé à la commune de Weyersheim de renouveler son adhésion au service public de gestion animale par le biais d'une convention tripartite entre la CAH et la SPA-SFA.

Durée de la convention : 7 ans (01/01/2019 au 31/12/2025)

Engagements financiers de la commune vis-à-vis de la SPA-SFA :

- Versement de 0,50€ /habitant et par an au titre des frais de gestion et de fonctionnement du service.
- Remboursement des frais de garde, d'identification, de soins éventuellement prodigués à un animal trouvé sur le ban de la commune, ou d'euthanasie le cas échéant, lorsque son propriétaire n'aura pas pu être identifié ou qu'il n'aura pas récupéré son animal dans le délai légal de 8 jours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de gestion et son annexe, tel que joints à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de gestion et à accomplir toute formalité afférente à la mise en œuvre de la présente délibération.

13. Soutien à la résolution du 101ème Congrès de l'Association des Maires de France –

Vu que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

Considérant que :

- Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;
- Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;

- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;
- La suppression de la taxe d'habitation – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires.
Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;
- L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;
- La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;
- La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;
- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.
- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;
- L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;
- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte
- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées
- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;
- Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;
- La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;
- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;
- La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
- 3) La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Ceci étant exposé,

Considérant que le conseil municipal de Weyersheim est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018.

Il est proposé au Conseil municipal de Weyersheim de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S O U T I E N

la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement

14. Avis sur l'implantation d'une activité dans la Z.A. –

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera représenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

15. Information sur les D.I.A. signées –

Le Conseil Municipal prend connaissance des D.I.A. signées depuis la dernière séance :

- Néant

16. Divers –

Sous ce point, il était question de diverses affaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h50.